

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 28 DECEMBRE 2010

L'an deux mil dix, le vingt huit décembre à dix neuf heures, le conseil municipal de la commune de Courlandon dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe MERIAUX, Maire.

Étaient présents MM les membres en exercice.

Etaient excusés: Mesdames BEURRIER Cathy a donné pouvoir à Monsieur MERIAUX, Céline LESQUOY a donné pouvoir à Monsieur MAUVEZIN, Isabelle RODRIGUES

Était absent :

Auditeur libre : M. DUPLAIN

M. MOREL a été élu secrétaire de séance

Monsieur Le Maire ouvre la séance

Après lecture du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 3 décembre 2010, celui ci est approuvé à l'unanimité

I – COMPTE RENDU DES PRESENCES AUX DIFFERENTES REUNIONS

1) CCAV :

- L'assainissement collectif : le dossier en cours pour Prouilly., l'assainissement de Montigny devrait se faire dans le hameau des «Venteaux »

2) Syndicat des Eaux :

Le forage de Bouvancourt : l'instruction du dossier se poursuit

Concernant les branchements en plomb : le syndicat termine les derniers changements sur Romain courant 2012.

II – DELIBERATION POUR LES TRAVAUX DE SECURISATION DU FOSSE SUR LE TERRAIN DE MONSIEUR DUPLAIN SUITE AU JUGEMENT DU TRIBUNAL

Après lecture détaillée des devis :

- Choix 1: fourniture et pose par la STE DEVAUX d'une clôture autour de l'avaloir situé sur le terrain de Monsieur DUPLAIN pour un montant HT de 2152.00 € .
- Choix 2 : fourniture sans pose par la STE TIM d'une clôture pour un montant HT de 413,14 €. La pose sera effectuée par la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide le choix n°2 à savoir la fourniture sans pose de clôture pour un montant HT de 413,14 €.

Un courrier sera envoyé au Cabinet DUPONT pour prendre rendez-vous sur les lieux afin de résoudre les problèmes d'évacuation d'eaux pluviales dans cet avaloir.

III – DECISION D'IMPLANTATION DE LA STATION D'EPURATION

Le Maire fait lecture des 3 possibilités :

Le conseil municipal examine le pour et le contre de chaque lieu :

- Choix n°1 : Parcelle 50 :
Problème de proximité de la canalisation de gaz, terre argileuse, vent toujours à l'ouest (vent portant), problème de pompage
- Choix n°2 : La Couture
Sur le versant, problème d'eau d'orage
Problème de proximité de la canalisation de gaz
- Choix n°3 :
Parcelle 215 : non car dans la zone des 50 mètres à proximité des habitations
Parcelle 424 et 425: déconseillé car inondable
Parcelle 423 : répond le mieux aux critères

Après délibération et à l'unanimité des présents la parcelle 423 est retenue comme le meilleur choix pour l'implantation de l'éventuel station d'épuration.

IV- TABLEAU VERT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- Le déclassement du Chemin de Courlandon à Fismes pour une longueur de 960 mètres
- Approuve le tableau vert pour une longueur de voirie totale de 3330 mètres

Et donne tous pouvoirs au maire afin de mener à bien ce dossier

V – QUESTIONS DIVERSES

- 1) Les colis des retraités seront distribués fin décembre 2010 – début janvier 2011
- 2) Une convention de déneigement sera prise entre la commune et Monsieur PREVOST

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la réunion de Conseil Municipal est close à.